

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 21

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril 2026 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
02 Avril 2026

Etaient présents : 21

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Objet de la
délibération

Étaient absents : 6

Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Alain LAFON, Martine CHASSAGNE, Daniel GRISEY Michel PEDURAND,

FINANCES

–
Tarifs produits
dérivés
Expositions
Lumières
Françaises

Pouvoirs de vote :4

Alain LAFON à Madame Catherine LARRIEU
Michel PEDURAND à Madame Martine TOULEMONDE
Martine CHASSAGNE à Monsieur Henri NEBLE
Daniel GRISEY à Madame Lise ROSSET

Secrétaire de séance : Madame Lise ROSSET

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction
Madame Nathalie SCHIRO, Gestionnaire comptable

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

. VU le code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

La commune a décidé de promouvoir l'exposition Lumières Françaises qui aura lieu du 4 juin au 2 août 2026, hall du lycée Stendhal du Château ducal d'Aiguillon.

En plus des droits d'entrées, dont les tarifs ont été votés par délibération n° 2025-125 du 2 décembre 2025, une vente de produits dérivés sera proposée.

Il est donc nécessaire de déterminer les tarifs de ces produits dérivés comme suit :

Désignations des produits dérivés	Tarifs 2026
Livre « Scandaleuse Hortense »	20.00 €
Livret d'exposition	5 .00€
Eventail	7.00 €
Marque page	2.50 €
Crayon à papier	2.50 €
Pot de miel	4.00 €

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- FIXE les tarifs de la vente des produits dérivés de l'exposition Lumières Françaises du 4 juin au 2 août 2026 ainsi qu'il suit :

Désignations des produits dérivés	Tarifs 2026
Livre « Scandaleuse Hortense »	20.00 €
Livret d'exposition	5 .00€

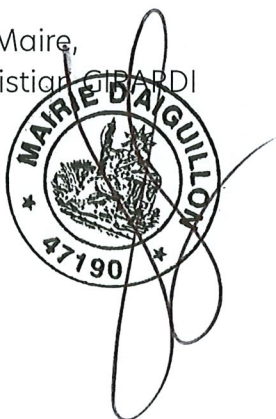
AR Prefecture

047-214700049-20260421-2026_31-DE
Reçu le 27/04/2026

Eventail	7.00 €
Marque page	2.50 €
Crayon à papier	2.50 €
Pot de miel	4.00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Le Maire,
Christian GIBARDI



La secrétaire de séance,
Lise ROSSET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Lise Rosset, the secretary of the meeting.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compte de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr